



RÈGLEMENTS DE LA PÊCHE

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'étang du Gollé. Cet étang est ensemencé de truite arc-en-ciel toutes les années et aménagé pour alimenter les campeurs du Gollé Goulu lors de leur séjour sur notre site. Nous vous remercions de respecter les règlements pour le bien de la biodiversité.

1. Prendre rendez-vous pour pêcher au 514 972-2341. Notre préposée vous remettra des appâts et pourra vous prêter les équipements nécessaires. Nous souhaitons conserver un contrôle sur le droit de pêche et du nombre de poissons attrapés pour connaître la quantité disponible dans l'étang pour les prochains clients.
2. Droit de pêche par famille/gîte avec location de canne à pêche: 15\$
3. Droit de pêche par famille/gîte sans location de canne à pêche: 10\$
4. Prix par truite : 8\$ (maximum de 3 par gîte). Payable au pavillon d'accueil ou comptant à la préposée.
5. Un endroit a été aménagé à la cabane près de l'étang pour arranger votre poisson.
6. Il y a aussi de l'eau disponible et nos employés s'assureront de faire le nettoyage en fonction de l'utilisation de la zone aménagée.
7. Il n'est pas permis de remettre les poissons à l'eau.

Nous vous remercions pour votre respect pour la biodiversité au Gollé Goulu. Soyez assuré que nous faisons notre possible pour vous garantir un environnement dans le respect de la nature et des autres campeurs.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le Gollé Goulu

CONCOURS

Parmi toutes les truites pêchées durant la saison, un tirage se fera à la fin de la saison de pêche pour déterminer le grand gagnant de la pêche de la plus grosse truite (poids à déterminer).

Assurez-vous de vous inscrire pour la pêche afin d'être éligible au concours!

Grand prix : Certificat-cadeau du Gollé Goulu d'une valeur de 100\$!